L’ÉTUDE PERSONNALISÉE ENCADRÉE

L'étude personnalisée encadrée contribue, tel que précisé dans le référentiel d’activité professionnelles du BTS Tourisme, à « développer et valoriser des compétences spécifiques liées à une orientation fonctionnelle ou sectorielle particulière ». Par exemple, le tourisme d’affaires, l’écotourisme, le tourisme de croisières fluviales ou maritimes, le thermalisme, le tourisme social, le tourisme balnéaire, le tourisme de montagne pour le sectoriel ; la construction d’itinéraire de découverte, la création de portail Internet, l’accueil de personnes à besoin spécifique (handicapés, jeunes enfants…) pour le fonctionnel.

En prenant directement en compte la nécessaire adaptation aux évolutions des métiers du tourisme d’une part et les caractéristiques de l’environnement local dans lequel se situent la formation et l’expérience de terrain du candidat d’autre part, cette étude constitue une porte d'entrée dans le milieu professionnel en complément des autres éléments du parcours de professionnalisation.

## L’objectif de l’étude est double :

• développer des compétences spécifiques propres au domaine sectoriel ou fonctionnel choisi par le candidat, en fonction du contexte dans lequel il a pu évoluer en tant que stagiaire ou professionnel et/ou vers lequel il souhaite évoluer, tout en consolidant les compétences génériques du diplôme ;

• prendre du recul sur la dimension technique des métiers du tourisme en replaçant les pratiques et les situations professionnelles observées ou vécues dans un contexte plus large d’évolution de l’environnement des activités touristiques (juridique, technologique, organisationnel ou économique).

Le sujet de l’étude peut être lié à une demande d’une structure privée ou publique œuvrant dans le secteur du tourisme ; dans ce cas, la réalisation de l’étude s’appuiera sur le cahier des charges fourni par ce commanditaire. Si la commande nécessite un travail de grande ampleur, l’étude globale peut être prise en charge par un groupe de personnes ; toutefois, la réalisation devra être segmentée pour permettre la production, par chacun des membres du groupe, d’une partie individualisée de l’étude.

Le candidat en centre de formation est encadré tout au long de la réalisation de l’étude par les membres de l’équipe pédagogique qui apportent, au cours des séquences prévues à cet effet et de façon coordonnée, une aide méthodologique et scientifique.

Cet accompagnement concerne plusieurs aspects, notamment :

- la définition de l’objet d’étude ;

- l’accès aux ressources et la sélection des informations pertinentes ;

- la construction d’une problématique d’étude et d’une démarche scientifiquement probante ;

- la mobilisation d’outils d’analyse et de traitement de l’information pertinents au regard de l’objectif à atteindre (par exemple logiciel de traitement d’enquêtes) ;

- l’approfondissement de savoirs et savoir-faire propres au domaine étudié ;

- le contrôle de l’avancement des travaux ;

- la réalisation et la présentation d’un compte-rendu de l’étude.

La réalisation de l’étude vise à développer, chez l’étudiant, le sens de l’initiative et de la responsabilité, la capacité à gérer son temps et à organiser son travail (en tenant compte des contraintes de calendrier du commanditaire, de ses interlocuteurs extérieurs, et des autres membres de l’équipe le cas échéant), l’aptitude à rechercher des informations sectorielles, à tirer des enseignements de l’expérience et à les formaliser.

Elle donne lieu à la production d’un rapport structuré d’une quinzaine de pages (hors annexes), qui fait l’objet d’une soutenance dans l’épreuve E6, rendant compte :

- de la délimitation et de l’intérêt du sujet ;

- des méthodes de recherche, de sélection et de validation des informations ;

- des technologies mises en œuvre ;

- des conclusions de l’étude (environ 5 pages).

LE LIVRET DE PROFESSIONNALISATION

1. Présentation générale et objectifs

Le livret de professionnalisation recense l’ensemble des situations professionnelles rencontrées par le candidat au cours de sa formation et de ses périodes d’insertion professionnelle dans des organisations touristiques, lui ayant permis d’acquérir les compétences professionnelles prévues au référentiel.

Ce document, sur support numérique ou sur support papier, permet de décrire et d’analyser les situations vécues en précisant les compétences et productions associées.

Ce livret a une double finalité :

- pour les étudiants et les enseignants, il sert de support au positionnement en début et en fin de formation et d’outil de suivi de l’acquisition progressive de compétences au travers d’expériences professionnelles, réelles ou simulées, rencontrées au cours du cycle de formation ;

- pour l’évaluateur, il fournit une base d’appréciation de la qualité et de la cohérence du parcours de professionnalisation du candidat.

Ainsi, le livret de professionnalisation accompagne l’étudiant tout au long de son parcours de formation :

• en début de formation, il est un outil de positionnement pour mesurer le niveau initial de maîtrise des compétences inscrites dans le référentiel ;

• en cours de formation, il est un outil de suivi des progrès de l’étudiant qui le renseigne régulièrement à partir des situations qu’il rencontre en entreprise ou en formation. Ces situations sont ensuite exploitées par les formateurs notamment dans le cadre de l’atelier de professionnalisation (voir infra). Il est un guide pour l’enseignant afin de construire une offre pédagogique différenciée ;

• en fin de formation, il est un support d’évaluation lors des épreuves E3, E5 et E6 ;

• après la formation, il est une composante du CV de l’étudiant pour justifier de la construction effective des compétences. À ce titre il peut être utilisé dans le cadre d’une recherche d’emploi.

2. Modalités de mise en œuvre

Le livret de professionnalisation est renseigné tout au long de sa formation par l’étudiant qui enregistre les situations qu’il rencontre en précisant le contexte de la situation, les tâches ou travaux réalisés, les compétences acquises en se référant explicitement à la description faite dans le référentiel du diplôme.

La réalité des éléments décrits est attestée par les membres de l’équipe pédagogique dans le cadre de l’atelier de professionnalisation (voir infra) et, pour les situations rencontrées en période d’immersion professionnelle du candidat, par le (ou les) tuteurs(s) de stage, le maître d’apprentissage ou le responsable hiérarchique selon le cas.

Le document doit permettre de mesurer le degré de maîtrise des compétences visées dans

l’exercice des quatre fonctions emblématiques du référentiel :

‐ accueil, vente, suivi de la clientèle en langue française et en langues étrangères ;

‐ accueil, animation et accompagnement des touristes ;

‐ élaboration de l'offre touristique ;

‐ veille, traitement et partage de l'information touristique.

Une compétence est considérée acquise lorsque l’étudiant est capable de la transposer dans une autre situation de travail similaire ou proche, en mobilisant les connaissances, les savoirs et les ressources matérielles ou humaines appropriées.

Le livret de professionnalisation doit être conforme au modèle fourni par la circulaire nationale d’organisation. Il se présente sous la forme d’un tableau fourni via une application informatique téléchargeable.